

Section Echecs

Edition du : 19.03.2026

Préambule

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

Article 1 - Objectifs de la section

Les objectifs de la section sont :

- Partager la passion des échecs
- Initier de nouveaux pratiquants
- Organiser occasionnellement des rencontres avec des joueurs de haut niveau.

Article 2 - Lieux de pratique et plannings

Le lieu de pratique et le planning des séances sont présentés sur le site internet de l'ESRG www.esrenaultgroup.fr :

- Onglets : « Boutique » / « Sports de bien-être » / Et section « Echecs ».

Les plannings peuvent évoluer à tout moment et l'information émise ne saurait être contractuelle.

Article 3 - Utilisation des locaux et équipements

Après utilisation, le matériel doit être impérativement remis à son emplacement d'origine.

Règlement validé par :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group :
Brigitte CORBEL

Président de la section Echecs :
Cyril DAGHIGH